CONSÉQUENCES DE LA DIFFUSION DES IMAGES D'ABUS PÉDOSEXUELS SUR LES SURVIVANTES ET SURVIVANTS

Ce document repose en grande partie sur des informations que le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) a obtenues :

- en intervenant directement auprès de survivantes et survivants d'abus pédosexuels avec prise d'images et, dans certains cas, de leurs parents;
- en réalisant une Enquête auprès des survivantes et survivants[1] (on trouvera un lien vers la Synthèse générale de cette enquête en **annexe B**);
- en compilant les données recueillies par l'entremise de son programme Cyberaide.ca et de sa plateforme Projet Arachnid (plus de détails à l'annexe A).

Ampleur du problème

- Depuis son lancement en 2017, le Projet Arachnid du CCPE a envoyé à l'industrie plus de 6,2 millions de demandes de suppression d'images (en date d'octobre 2020).
- Aux États-Unis, la centrale CyberTipline du National Center for Missing and Exploited Children (NCMEC) – la plus grande au monde – reçoit en moyenne un million signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants par mois et cumule plus de 65 millions de signalements (selon les informations publiées sur son site Web en date du 1er octobre 2020).
- Dans une enquête internationale menée par le CCPE auprès des survivantes et survivants d'abus pédosexuels (il en sera question plus loin), 87 % des répondants ont indiqué qu'ils étaient âgés de 11 ans ou moins quand les abus ont commencé; 56 % étaient âgés de moins de 4 ans.
- Chez 36 % des survivantes et survivants, les abus se sont poursuivis à l'âge adulte.
- Près de 70 % des répondants disent être constamment habités par la crainte de se faire reconnaître par quelqu'un qui a vu leurs images d'abus et 30 % déclarent s'être effectivement fait reconnaître.

[1] Pour plus de détails, consulter la section « Données de l'Enquête auprès des survivantes et survivants » en page 3.

- Un rapport commun d'INTERPOL et d'ECPAT International publié en 2018 fait état de la difficulté de quantifier le volume d'images d'abus pédosexuels en circulation sur Internet. L'un des principaux obstacles, y lit-on, est le fait que de nouvelles images sont créées chaque jour[2].
- Un rapport publié par Cyberaide.ca en 2009 illustre la facilité avec laquelle ces images peuvent se propager sur Internet : « Un examen des pays hébergeurs de sites Internet et d'images pédopornographiques, déterminés par géolocalisation IP au moment de l'analyse, révèle que ce type de contenu est hébergé dans près de 60 pays[3]. » Ce rapport signale également que « Sur une période de 48 heures, Cyberaide.ca a dénombré pour un même site Internet 212 adresses IP localisées dans 16 pays différents[4]. »

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc.

Le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) est un organisme de bienfaisance national voué à la protection de tous les enfants. Il veut réduire l'exploitation et les abus sexuels d'enfants, aider à retrouver les enfants disparus et prévenir la violence faite aux enfants. À ces fins, il offre plusieurs programmes, services et ressources aux familles, aux éducateurs, aux organismes de services à l'enfance et aux forces policières du Canada ainsi qu'à d'autres intervenants. Le CCPE gère Cyberaide.ca, la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. Le programme Cyberaide.ca est l'un principaux piliers de la *Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet.*

Cyberaide.ca

Tous les signalements transmis à Cyberaide.ca par le public ou un fournisseur de services concernant des incidents présumés contraires au *Code criminel* du Canada sont retransmis aux forces policières dans l'éventualité d'une enquête. Toute information concernant un enfant qui pourrait avoir besoin de protection est retransmise à l'agence de protection de l'enfance concernée. Dans le cas particulier des signalements de cas de « pornographie juvénile », les analystes de Cyberaide.ca examinent les images ainsi que les éléments écrits ou audio pour déterminer les mesures à prendre. Cet examen consiste à accéder aux images signalées afin de déterminer si elles correspondent à la définition de la « pornographie juvénile » au sens du *Code criminel* ou si un enfant a subi un préjudice qui n'est pas nécessairement reconnu par le *Code criminel* du Canada. Pour ce faire, les analystes évaluent à la fois la gravité des abus représentés dans les images signalées et l'âge approximatif de l'enfant d'après ses signes de maturité sexuelle.

---

[2] INTERPOL et ECPAT International, *Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material*, 2018, p. 20. Disponible en ligne.

[3] Centre canadien de protection de l'enfance, *Les images d'abus pédosexuels : Analyse des sites Internet par Cyberaide.ca*, 29 novembre, p. 11. Disponible en ligne.

[4] *Ibid.*, p. 63.

En date du 1er octobre 2020, Cyberaide.ca avait traité plus de 341 000 signalements venant du public depuis son lancement en 2002; de ce nombre, 95 % se rapportent à des images d'abus pédosexuels. **Le volume total des signalements traités par Cyberaide.ca passe à 4,1 millions si l'on ajoute les images détectées puis traitées par le Projet Arachnid** (dont la description suit). Cette augmentation exponentielle montre qu'il est plus efficace de recourir au Projet Arachnid pour trouver et faire supprimer les images illégales connues que d'attendre que les signalements viennent du public.

Le Projet Arachnid

Pour aider à lutter contre la prolifération incessante des images d'abus pédosexuels sur Internet, le CCPE a lancé le Projet Arachnid en janvier 2017. Le Projet Arachnid est une plateforme permettant d'explorer les liens trouvés sur des sites qui ont déjà été signalés à Cyberaide.ca et qui contenaient des images d'abus pédosexuels connues et de détecter les endroits où ces photos et ces vidéos connues sont visibles publiquement sur Internet. Lorsque des images illégales sont détectées, une demande de suppression est envoyée à l'hébergeur, aidant ainsi à réduire leur accessibilité au public.

Le Projet Arachnid traite plusieurs milliers d'images à la seconde et dispose par le fait même d'une capacité de détection d'images d'abus pédosexuels connues largement supérieure aux méthodes habituellement utilisées pour trouver ces images nuisibles et en obtenir la suppression. Au 1er octobre 2020, plus de 125 milliards d'images avaient été traitées par l'entremise du Projet Arachnid et plus de 6,2 millions de demandes avaient été envoyées aux fournisseurs de services en ligne afin qu'ils retirent de la vue du public ces images d'abus pédosexuels. Environ 85 % des demandes envoyées à jour se rapportent à des victimes inconnues des forces policières selon toute indication. De nombreux fournisseurs donnent suite à ces demandes de suppression dans les 24 heures, et certains agissent même encore plus rapidement. On peut se renseigner davantage au www.ProjetArachnid.ca.

Nous pensons que l'un des principaux résultats du Projet Arachnid sera d'apporter du réconfort aux survivantes et survivants, qui ont toujours été démunis face à la diffusion incessante de leur expérience d'abus. Les abus dont ils ont fait l'objet se répètent chaque fois que leurs images sont vues. En réduisant l'accessibilité de ces images au public, le Projet Arachnid aide à briser ce cycle d'abus et à soulager la crainte légitime des survivantes et survivants que des personnes qu'ils connaissent puissent tomber sur leurs images d'abus sur Internet.

Données de l'Enquête auprès des survivantes et survivants

Il est entendu que, comme dans toutes les communautés, les expériences et les sentiments de certaines victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images différeront de ce qui est présenté ici. Il est également entendu que les personnes qui ont participé à l'Enquête auprès des survivantes et survivants étaient psychologiquement assez fortes pour participer à une telle enquête, qu'elles étaient en mesure de décrire leur expérience par écrit dans l'une des langues de l'enquête et qu'elles avaient atteint l'âge adulte au moment de leur participation. Il n'en demeure pas moins que l'Enquête auprès des survivantes et survivants est à ce jour l'une des rares études à réunir les voix de nombreuses victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images. Il convient de noter également que les réponses à l'Enquête auprès des survivantes et survivants étaient remarquablement similaires et faisaient état d'expériences communes, malgré le fait que les répondants étaient situés dans différents pays, qu'ils ont répondu aux questions dans leur propre langue et dans leurs propres mots (il n'y avait pas de questions à choix multiple) et qu'ils avaient toujours la latitude de donner autant ou aussi peu de détails qu'ils le souhaitaient.

Annexes

Les compléments d'information suivants sont joints à la présente déclaration :

- **Annexe A –** Renseignements complémentaires sur les initiatives du CCPE pour soutenir les survivantes et survivants. Ces renseignements ont pour but d'aider le lecteur à mieux comprendre comment le CCPE interagit avec la communauté des survivantes et survivants d'abus pédosexuels avec prise d'images.
- **Annexe B –** Lien vers la synthèse générale de l'Enquête auprès des survivantes et survivants Cette enquête est l'une des principales sources à la base de la présente déclaration. On trouvera la synthèse générale et le rapport intégral de cette enquête au https://protegeonsnosenfants.ca/fr/ressources-et-recherche/resultats-enquete-internationale/.

Conséquences des images d'abus pédosexuels sur les victimes et les survivantes et survivants

LA COMMUNAUTÉ REPRÉSENTÉE PAR LA PRÉSENTE DÉCLARATION

La présente déclaration est faite au nom des victimes identifiées et non identifiées d'abus pédosexuels avec prise d'images (de nombreuses juridictions utilisent encore le terme « pornographie juvénile » pour désigner les images d'abus pédosexuels). Elle a pour objectif de renseigner les fonctionnaires, les responsables politiques et les législateurs sur la nature des pertes ou des préjudices généralement subis par les membres de la communauté, du fait des individus qui produisent, regardent, possèdent, mettent à disposition ou distribuent ces images.

La présente déclaration contient des références qui mettent en relief les conséquences de l'accessibilité et de la distribution de ces images pour la communauté. Ces références sont d'ordre général et peuvent s'appliquer à toutes les formes de distribution (réseaux poste à poste, transmission par texto ou par courriel, publication en ligne, etc.).

Un mot sur la communauté

De nombreuses victimes de cette forme d'exploitation n'ont toujours pas été identifiées par les forces policières[5]. De fait, en janvier 2020, la grande majorité des images détectées par le Projet Arachnid sur des sites publiquement accessibles se rapporte à des victimes qui, à la connaissance du CCPE, sont inconnues des forces policières . Les images en circulation sur Internet mettent en scène des victimes qui ont été identifiées par les forces policières ainsi que des victimes non identifiées[6].

---

[5] Voir Centre canadien de protection de l'enfance inc., https://ProjetArachnid.ca/fr/. Aux États-Unis, le National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC) dirige la centrale de signalement CyberTipline ainsi qu'un programme d'identification des enfants victimes. Ce programme, lit-on sur le site Web du NCMEC, a examiné plus de 267 millions de photos et de vidéos, et les forces policières ont identifié plus de 15 800 enfants victimes (voir NCMEC, « By the Numbers », en ligne : https://www.missingkids.org/theissues/csam – source consultée le 12 février 2020). Le réseau INTERPOL réunit des forces policières du monde entier. Il mène un programme d'identification des victimes et dispose d'une base de données de photos et de vidéos saisies par les forces policières aux quatre coins de la planète. Selon un rapport d'INTERPOL publié en 2018, « les données disponibles indiquent de façon non équivoque que les victimes non identifiées d'exploitation et d'abus sexuels avec prise d'images sont beaucoup plus nombreuses que les victimes identifiées et qu'encore plus d'enfants non identifiés sont signalés aux forces policières tous les jours » (voir INTERPOL, *Technical Report : Towards a Global Indicator on Unidentified Victims in Child Sexual Exploitation Material*, 2018, page 20. Ce rapport est disponible en ligne au https://www.interpol.int/fr/Notre-action/Bases-de-donnees/Base-de-donnees-internationale-sur-l-exploitation-sexuelle-des-enfants.

[6] Il est entendu ici que les victimes dites « identifiées » ont été identifiées par les forces policières et ne subissent vraisemblablement plus d'abus sexuels. Les victimes dites « non identifiées » n'ont pas été identifiées par les forces policières selon toute indication.

Il faut espérer que les victimes identifiées ne subiront plus d'abus sexuels; toutefois, le CCPE ne dispose pas de données à ce sujet. Quant aux victimes non identifiées, certaines sont peut-être toujours en situation d'abus sexuel, d'autres pas. Certaines sont peut-être encore des enfants, d'autres sont peut-être parvenues à l'âge adulte. Certaines sont peut-être décédées.

1. Conséquences émotionnelles

i. La pérennité des images d'abus pédosexuels

La production d'images d'abus pédosexuels affecte durablement la communauté des victimes, car ces images reproduisent sur un support permanent les abus qu'elles ont subis, de sorte que ces horribles moments puissent être (et seront souvent) vus par autrui. Dans l'Enquête auprès des survivantes et survivants, de nombreuses victimes disent avoir eu conscience que des images étaient prises pendant les faits[7]. Les conséquences émotionnelles décrites dans la présente section peuvent donc se faire sentir très tôt.

Pour le moment, les photos et les vidéos, une fois produites, ont un caractère permanent puisqu'elles sont généralement conservées sur support électronique ou converties sous forme numérique. Les victimes d'abus pédosexuels enregistrés n'ont pour le moment aucun moyen d'avoir l'assurance qu'une photo ou une vidéo a été supprimée ou détruite de façon permanente et que sa diffusion a cessé. Dès qu'une photo ou une vidéo est transmise ne serait-ce qu'à une seule personne, il n'y a souvent aucun moyen de déterminer avec certitude qui peut l'avoir vue ou en avoir conservé une copie ni où sur la planète ces personnes peuvent se trouver. La victime ne peut pas non plus empêcher que cette photo ou vidéo soit vue ou conservée par autrui. Par conséquent, les survivantes et survivants sont quotidiennement exposés à la revictimisation.

En témoignent trois participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants[8] :

> *« Voici comment je vois les choses : l'abus physique que j'ai subi est horrible, mais au moins c'est fini pour de bon. En revanche, la rediffusion de cet abus ne cessera jamais, et donc le rappel de son existence ne cessera jamais. [...] Pour moi, un crime sans fin est pire qu'un crime révolu, quel qu'en soit la gravité apparente. On n'en sort jamais. L'absolution totale est impossible[9]. »*

---

7 Synthèse générale, page 15, graphique 9.

8 La synthèse générale de l'Enquête auprès des survivantes et survivants, publiée en 2017, est jointe en annexe C. Voir les pages 4 à 6 de la synthèse générale pour plus de détails sur l'administration de l'enquête et l'analyse des réponses. Dans la présente déclaration, les informations tirées de la synthèse générale sont indiquées par la mention « Synthèse générale » et les informations tirées du rapport intégral (disponible en ligne au https://protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf) sont indiquées par la mention « Rapport intégral ».

9 Rapport intégral, page 149.

> *« Le problème avec ces images, c'est qu'elles resteront toujours sur Internet, et tous ceux qui recherchent ce genre de choses pourront les voir. Je pense encore que ces images peuvent ruiner ma vie. J'aurai honte de moi encore longtemps à l'idée qu'autant de gens puissent les regarder, même si l'abus appartient au passé. Je peux me protéger contre le viol, mais je ne peux rien pour empêcher la vente et la conservation de ces photos et de ces enregistrements vidéo[10]. »*

> *« Les images des abus que j'ai subis à l'enfance sont sur Internet et n'importe qui peut les voir. On profitera de moi à jamais. Ça ne changera jamais. Je suis désormais une adulte, et mes photos sont toujours là. Tant qu'Internet existera, mes photos seront toujours là. Certains sites seront fermés, mais de nouveaux sites les remplaceront d'une manière ou d'une autre. À ma connaissance, il n'y a tout simplement aucun moyen d'effacer ces photos une fois pour toutes. Il n'y aura jamais de fin à ces abus. Je suis condamnée à vivre sur mes gardes et à ne jamais faire pleinement confiance à qui que ce soit. C'est mon père qui m'a fait ça. Un homme qui avait la tâche de me protéger, non de me faire du mal et d'abuser de moi. Et maintenant des milliers de personnes continuent de faire pareil[11]. »*

Dans le même ordre d'idées, voici un extrait d'une déclaration de la victime déposée auprès d'un tribunal dans une poursuite criminelle intentée au Canada dans une affaire de « pornographie juvénile » :

> *« Normalement, une personne cesse de se faire abuser une fois que le viol et l'abus ont été commis. Mais depuis que [nom du délinquant] a mis ces photos sur Internet, je continue de me faire abuser. N'importe qui peut les voir. Il y a des gens qui les veulent et qui les téléchargent. Jour après jour. Il y a des gens qui veulent me voir en train de me faire abuser[12] . »*

Dans une autre déclaration de la victime déposée aux États-Unis dans une affaire pénale de « pornographie juvénile », la victime a déclaré :

> *« C'est comme si je n'existais que pour le plaisir d'autres personnes et que je n'étais pas moi-même une personne avec ses désirs et ses besoins propres. Si vous regardez des photos ou des vidéos de moi ou de n'importe quel autre enfant, vous causez préjudice à tous ceux que vous regardez. Regarder ces horribles photos de moi ou d'autres enfants, c'est perpétrer un abus contre nous[13]. »*

---

[10] Rapport intégral, page 149.

[11] Rapport intégral, page 153.

[12] Extrait de la déclaration de la victime faite par une victime anonyme âgée de 13 ans, déposée par le procureur de la Couronne dans l'affaire *R. c. Kwok*, 2007 CanLII 2942 (ONSC).

[13] Extrait de la déclaration de la victime lue en cour lors d'une audience de détermination de la peine, rapportée dans « *Former Anchorage substitute teacher sentenced for child pornography* », KTVA CBC 11 News, 9 octobre 2015 – source consultée en ligne le 8 février 2019. (Affaire : *États-Unis d'Amérique c. Daniel Alan Brown*, Cour de district des États-Unis, district de l'Alaska (Anchorage), 3:14-cr-00117-SLG).

Le fait de savoir qu'il existe des images de son abus peut amener la victime attendre avant de dévoiler l'abus, voire à ne jamais rien dévoiler[14]. Dans l'Enquête auprès des survivantes et survivants, de nombreux répondants disent craindre que ces images ne les fassent passer pour responsables de l'abus. Certains ont en outre indiqué que les images ont été utilisées pour les menacer ou les faire chanter[15]. Le fait de savoir qu'il existe des images de l'abus a de quoi troubler un enfant, comme l'ont fait remarquer de nombreux répondants, dont celui-ci :

> *« Pour moi, ces photos étaient LA preuve que j'étais "faible", que j'étais un poltron qui n'avait pas le courage de résister lorsqu'un adulte me baissait le pantalon. J'avais peur qu'en sachant ça de moi, d'autres adultes se mettent eux aussi à abuser de moi. Pour moi, ces photos trahissaient mon plus grand secret : mon impuissance d'enfant face à la violence et à l'intimidation. Que sous le coup de la violence et de l'intimidation, je laisserais les gens me faire littéralement ce qu'ils veulent. En situation d'abus, il y a eu plein de fois où j'étais littéralement paralysé par la peur[16]. »*

Pour résumer les points concernant les pertes ou les préjudices émotionnels que les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants attribuent directement aux images d'abus pédosexuels :

- de nombreux répondants souffrent de savoir que les abus sont immortalisés (et ceux qui pensent que leurs images ont été diffusées souffrent de savoir que leur diffusion ne cessera jamais)[17];
- plusieurs répondants disent que l'existence des images a exacerbé leur honte et leur inquiétude que ces images les fassent paraître responsables et que cela a joué dans leur décision de dévoiler ou non l'abus[18];
- certains répondants disent se sentir impuissants vis-à-vis des images et avoir l'impression de se faire abuser encore et encore[19];
- certains répondants disent avoir gardé un blocage par rapport à la photographie (ils n'acceptent pas de se faire photographier sous aucune considération)[20] tandis que d'autres se disent dégoûtés de savoir que des gens utilisent leurs images pour leur plaisir sexuel[21];
- un répondant masculin dit craindre que des gens pensent que « tous les survivants masculins deviendront des abuseurs » ou veuillent le « féliciter » d'avoir eu des expériences sexuelles en bas âge[22].

---

14 Synthèse générale, page 26, graphiques 38 et 39.

15 Synthèse générale, page 19, graphique 20.

16 Rapport intégral, page 124.

17 Synthèse générale, page 29, graphique 43.

18 Synthèse générale, page 26, graphique 39.

19 Synthèse générale, page 29, graphique 43.

20 Rapport intégral, page 156, figure 84.

21 Synthèse générale, page 29, graphique 43.

22 Réponse à une question de l'Enquête auprès des survivantes et survivants : « Quand vous racontez votre expérience à quelqu'un (ou si vous deviez raconter votre expérience à quelqu'un), quelle réaction ne voulez-vous pas (ou ne voudriez-vous pas) qu'il aille ? »

Dans une étude postérieure à l'Enquête auprès des survivantes et survivants, un groupe de chercheurs universitaires américains s'est intéressé aux difficultés vécues par les victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images sur le long terme[23]. Les éléments qui ressortent de cette étude s'avèrent étonnamment similaires à ceux de l'Enquête auprès des survivantes et survivants. On y lit par exemple que « tout abus pédosexuel a une fin, mais quand les images circulent, on a l'impression que l'abus n'arrête pas et que ça continue[24] ». Les auteurs décrivent deux « stades de victimisation » chez les victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images. Le premier stade survient pendant les abus proprement dits et le second se caractérise par « la vulnérabilité sans fin des survivants et leur ignorance vis-à-vis de la circulation des images[25] ».

ii. Circonstances entourant la production des images d'abus pédosexuels

La possession d'images d'abus pédosexuels n'est possible que si quelqu'un, quelque part, commet un ou plusieurs actes d'abus à l'encontre de véritables enfants. Pour l'enfant, une partie du préjudice émotionnel est subie au moment où les images sont prises et transparaît parfois sur les images. Par la suite, le préjudice émotionnel est associé au fait de savoir que ces photos et vidéos (qui illustrent des événements traumatisants de leur vie) sont entre les mains d'autres personnes qui les regardent.

Il faut reconnaître que l'abus subi par l'enfant qui l'on voit sur la photo ou la vidéo ne se limite pas nécessairement à ce qui a été enregistré par la caméra. Dans l'Enquête auprès des survivantes et survivants, les répondants disent avoir reçu des menaces avant, pendant et après la production des images ou été forcés à sourire, à prendre certaines poses ou à manifester du plaisir pendant les prises d'images. À la question de savoir si leur abuseur leur donnait des directives pendant les prises d'images, les répondants ont déclaré le plus souvent s'être fait demander de « poser » ou de « jouer un rôle »[26] .

Qui plus est, à travers son programme Cyberaide.ca et son Projet Arachnid, le CCPE sait qu'une même victime peut faire l'objet d'un vaste éventail d'images. Les images visibles publiquement (que quelqu'un a nécessairement mises en circulation à un moment donné)[27] recouvrent l'ensemble des catégories généralement utilisées par les tribunaux pour classer les images d'une collection selon leur degré de gravité. Autrement dit, une photo ou une vidéo d'enfant considérée isolément ne témoignera souvent pas de tout ce que l'enfant a pu subir dans le contexte de sa création[28].

---

[23] Ateret Gerwitz-Meydan et. coll., « The complex experience of child pornography survivors » (2018), *Child Abuse & Neglect*, 80:238-348.

[24] *Ibid*., p. 244.

[25] *Ibid*., p. 246.

[26] Synthèse générale, page 21, graphique 27 – plus de détails à partir de la page 51 du Rapport intégral.

[27] Soulignons ici que Cyberaide.ca traite des signalements se rapportant à des images en circulation sur Internet et que le Projet Arachnid ne détecte que des photos et des vidéos accessibles publiquement. Pour qu'une photo ou une vidéo soit signalée à Cyberaide.ca ou détectée par le Projet Arachnid, il faut nécessairement qu'elle ait été distribuée d'une manière ou d'une autre.

[28] Il en est question dans *R. c. Houle*, 2016 QCCQ 16383. Dans cette affaire, la collection extrêmement bien organisée du demandeur a permis au tribunal de constater une progression dans les photos de chaque victime : apparemment anodines au début, elles finissaient par devenir carrément nocives. Les photos en question étaient regroupées en séries consacrées à la même fille et chaque série était organisée de la même façon : la fille est d'abord photographiée habillée; les premières photos sont « plutôt neutres », mais les poses et les tenues de la fille deviennent de plus en plus provocantes et le cadrage de la photo se concentre progressivement sur ses parties génitales (par. 27). Fait à noter, le tribunal a conclu que toutes les images, y compris les photos « plutôt neutres » en début de série, correspondaient à la définition de la « pornographie juvénile » dans le *Code criminel* canadien.

Ces propos du juge M.B. Hicks vont exactement dans le même sens :

> *« Les enfants sont abusés de manière extrêmement brutale et intrusive à toutes les étapes du continuum de la pornographie juvénile; on les conditionne, puis on les déshabille, on leur fait prendre des poses, on les expose, on les pénètre de force dans leurs recoins les plus intimes, on utilise la force physique contre eux, on les attache, on leur fait des menaces, on leur fait subir des violences physiques et on leur impose une souffrance émotionnelle qui les habitera toute leur vie[29]. »*

Certains survivants et survivantes à qui on a demandé de poser pour la caméra ont rapporté ce qui suit :

> *« Le fait d'avoir eu à poser pour des photos à un très jeune âge m'a fait croire que tout était de ma faute [...] à cause de mon âge, je ne me rendais pas compte que me faisais manipuler par un adulte pour faire ces choses-là[30]. »*

> *« Je me sentais en mauvaise posture et j'étais gênée et honteuse des poses que je prenais dans les photos[31]. »*

> *« » Mon père était photographe et il a pris des photos de moi tout au long de mon enfance [...] Pour moi, ça allait de soi qu'il me photographie, me fasse prendre des poses ou me dirige. Il était tellement passionné de la pellicule qu'il avait une chambre noire au sous-sol [...] Ça me faisait toujours bizarre quand on faisait des trucs plutôt sexuels, mais je n'ai jamais posé de questions [...] c'était mon père, après tout[32]. »*

Il y a aussi cet extrait d'une déclaration de la victime déposée dans une affaire où la Cour a dit des images de la victime qu'elles n'étaient « pas les plus épouvantables » :

> *« Ce crime a eu impact considérable sur ma vie; j'ai tellement de colère et d'hostilité en moi que je m'endors presque tous les soirs en pleurant.*

> *L'année des faits, j'ai voulu m'enlever la vie. J'en étais venue à me couper [...]. À présent, je vois un psychiatre et je prends des pilules pour mes nerfs ainsi que des somnifères. Je me déteste énormément et je me sens très coupable; je n'ai plus d'estime de moi, je ne vaux plus rien. Mon hygiène me préoccupe terriblement depuis que c'est arrivé; je me sens toujours sale et je suis dégoûtée de moi-même. J'ai de gros problèmes de confiance maintenant. J'ai l'impression de me faire juger quand je suis en public. Je suis constamment habitée par un mal de vivre et je ne sais pas si je serai encore capable un jour de me sentir en sécurité et bien dans ma peau[33]. »*

---

29 *R c. SDM*, 2015 BCPC 0112, par. 49.

30 Rapport intégral, page 124.

31 Rapport intégral, page 306. La victime répondait ici à la question de savoir si on lui avait montré ses images d'abus durant le processus judiciaire.

32 Rapport intégral, page 48.

33 *R. c. A.M.*, 2013 ONSC 6174, par. 25. La seule image de « pornographie juvénile » de cette victime était une photo seins nus prise par son beau-père pendant qu'elle dormait.

iii. Circonstances entourant la distribution et l'obtention d'images d'abus pédosexuels

Internet n'a peut-être pas engendré le fléau des images d'abus pédosexuels, mais il offre plus que jamais la possibilité de trouver, d'acquérir et d'échanger des images d'abus pédosexuels, souvent anonymement. Les victimes représentées dans ces photos et ces vidéos portent le poids de ce problème de société dans leur vie quotidienne. Beaucoup de survivantes et survivants sont conscients de la prévalence des images d'abus pédosexuels et savent avec quelle facilité leurs images peuvent être partagées et proliférer sur Internet.

Voici ce que certains participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants avaient à dire à ce sujet :

> *« Les images des abus que j'ai subis à l'enfance sont sur Internet et n'importe qui peut les voir. On profitera de moi à jamais. Ça ne changera jamais. Je suis désormais une adulte, et mes photos sont toujours là. Tant qu'Internet existera, mes photos seront toujours là. Certains sites seront fermés, mais de nouveaux sites les remplaceront d'une manière ou d'une autre. À ma connaissance, il n'y a tout simplement aucun moyen d'effacer ces photos une fois pour toutes. Il n'y aura jamais de fin à ces abus. Je suis condamnée à vivre sur mes gardes et à ne jamais faire pleinement confiance à qui que ce soit. C'est mon père qui m'a fait ça. Un homme qui avait la tâche de me protéger, non de me faire du mal et d'abuser de moi. Et maintenant des milliers de personnes continuent de faire pareil[34]. »*

> *« Ces images sont indestructibles; des tas de gens les voient et il n'y a pas moyen d'empêcher ça. C'est la pire des choses pour moi. Cette idée qu'un parfait étranger m'a vue et que je suis encore aujourd'hui un objet de gratification pour quelqu'un[35]. »*

> *« Je suis pleine de honte et de dégoût parce que je sais que ça se reproduit encore et encore et que quelqu'un a pris plaisir à regarder ça ou est encore en train de le faire. Je sais que ça se reproduit encore et encore, mais je ne veux pas trop y penser, qu'il y a des images de moi. C'est un énorme business dans le Web clandestin ou ailleurs[36]. »*

Comme nous l'avons vu précédemment, les victimes savent qu'il y a sur Internet des endroits où l'on peut se procurer, regarder ou partager leurs images d'abus.

Pour les membres de la communauté représentée ici, le fait d'obtenir, de posséder ou de partager les images d'abus pédosexuels de quelque manière que ce soit a pour effet d'aggraver les torts qu'ils ont subis quand ces images ont été enregistrées la première fois. L'obtention, la possession ou le partage d'images d'abus pédosexuels perpétuent le préjudice, et l'obtention de ces images contribue à leur banalisation et entraîne un risque d'alimenter des distorsions cognitives chez la personne qui les reçoit.

---

[34] Synthèse générale, page 8.

[35] Rapport intégral, page 150.

[36] Rapport intégral, page 151.

iv. Troubles, problèmes et besoins psychologiques

Dans les sections précédentes, nous avons exposé certaines des raisons pour lesquelles la possession et le visionnement sans fin d'images d'abus pédosexuels ont des conséquences émotionnelles additionnelles sur les victimes. Nous allons maintenant nous concentrer plus précisément sur les difficultés psychologiques évoquées par les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants.

La grande majorité des répondants déclare avoir reçu un diagnostic psychiatrique lié à leurs images d'abus[37]. Les survivantes et survivants font état de problèmes de santé mentale ou de troubles comme l'anxiété, la dépression, les idées suicidaires et l'automutilation[38]. Certains font état également d'une consommation abusive d'alcool et de drogues. Beaucoup rapportent des troubles de stress post-traumatique, des troubles dissociatifs et des hospitalisations[39]. Voici un échantillon des réponses qui ont été données au sujet des diagnostics psychiatriques liés à l'expérience des répondants comme victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images :

> *« Le TSPT, c'est une expérience traumatique sans fin parce que les images continuent de se propager; des criminels se font sans cesse prendre avec ces images [...][40]. »*

> *« Le trouble de stress post-traumatique complexe combiné à une forme atypique de phobie sociale. Le caractère atypique est dû à la (vieille) peur d'être reconnu dans les photos[41]. »*

La citation suivante, en réponse à une question sur le soutien familial, témoigne aussi des difficultés associées à des problèmes psychologiques graves :

> *« À part mon mari et notre enfant, à peu près personne dans mon entourage familial ne m'a apporté du soutien, sauf peut-être une cousine. Ma propre famille m'a totalement larguée et c'est pas mal pareil du côté de mon mari. Ils ne sont jamais venus me voir à l'institut psychiatrique ou à l'hôpital, j'ai été placée en établissement (souvent pour des périodes plutôt longues) et j'ai été admise aux urgences pour des symptômes graves, des tentatives de suicide, et jamais personne ne s'est occupé de moi, sauf mon mari et notre enfant[42]. »*

---

37 Rapport intégral, page 226.

38 Synthèse générale, page 31, graphique 55.

39 Rapport intégral, page 227.

40 Rapport intégral, page 228.

41 Rapport intégral, page 228.

42 Rapport intégral, page 188.

Certaines réponses aux questions sur le travail et l'école mettre aussi en relief des difficultés d'ordre psychologique. Par exemple :

> *« Je suis en invalidité permanente à cause de mes éternels problèmes de dépression et de TSPT. Je suis incapable d'avoir un emploi stable et j'ai du mal à me concentrer[43]. »*

> *« Oui, ce n'était pas facile d'aller à mes cours à cause des symptômes du TSPT lié aux images. Je pouvais avoir un épisode dissociatif et rater mon cours ou avoir une journée tellement difficile émotionnellement à cause de l'anxiété que j'en étais paralysée et que je ne me sentais pas en sécurité en dehors de ma chambre, alors j'y restais toute la journée. Des fois, il se passait quelque chose en classe qui déclenchait un épisode dissociatif. J'ai dû interrompre mes études; une fois pendant un an et une autre fois pendant six mois. Pendant ces interruptions, j'essayais de me remettre du stress de l'école combiné au TSPT et de travailler sur mes capacités d'adaptation[44]. »*

Presque tous les survivants et survivantes qui ont répondu à l'enquête ont indiqué suivre une thérapie ou en avoir déjà suivi une[45]. La plupart pensent avoir besoin, maintenant ou plus tard, de se faire suivre par un thérapeute[46]. Comme tous les répondants sont aujourd'hui adultes, ce besoin de thérapie témoigne des conséquences durables de ce type de crime sur les victimes. Le CCPE estime, sur la base des réponses obtenues dans le cadre de l'Enquête auprès des survivantes et survivants et de son travail auprès des victimes de ce type de crime, que si tant de victimes ont besoin de thérapie, c'est en partie pour faire face à la victimisation sans fin que leur impose le fait de savoir que les images existent et qu'elles sont subséquemment vues par d'autres délinquants. Pour les victimes de ce genre de crime, leur passé se confond avec leur présent.

2. Conséquences physiques

Les conséquences physiques subies par la communauté des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images découlent en partie de la gravité des abus visibles sur les images détenues par un délinquant. Lorsqu'un enfant se fait abuser, surtout s'il est très jeune ou physiquement petit, il est raisonnable de supposer qu'il a souffert jusqu'à un certain point pendant l'enregistrement et à plus forte raison s'il a subi un abus avec pénétration, comme c'est le cas pour des actes intrusifs comme la pénétration anale.
La douleur et la souffrance physiques peuvent être de courte ou de longue durée, selon la gravité de l'acte et la capacité (ou l'incapacité) de la victime à s'en remettre physiquement.

---

43 Rapport intégral, page 221.

44 Rapport intégral, page 217.

45 Synthèse générale, page 33, graphique 56.

46 Synthèse générale, page 34, graphique 61.

Les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants n'ont pas été interrogés spécifiquement sur les conséquences physiques des abus qu'ils ont subis. Cependant, interrogés à savoir s'ils avaient reçu un diagnostic lié aux images, certains répondants ont fait état de cicatrices, de fibromyalgie, d'incontinence et d'hémorroïdes[47]. Certains répondants ont fait état d'une baisse de libido ou d'une incapacité à participer à des activités sexuelles. Ces problèmes, qui sont peut-être liés à des difficultés entourant l'intimité émotionnelle, se traduisent souvent aussi par des séquelles physiques. Pour citer un répondant :

> *« Je suis souvent incapable d'avoir des rapports sexuels. Je ne suis pas d'humeur quand quelque chose me rappelle ça [ou] quand j'y pense[48]. »*

La section « Insécurité », plus loin, témoigne aussi des conséquences physiques qu'impose aux victimes le fait de savoir que des personnes possèdent et regardent des images des abus commis contre elles. Il sera question plus loin de l'état d'hypervigilance souvent ressenti par les victimes à l'idée que des inconnus sont en train de regarder ces images. Il est raisonnable de supposer que les conséquences associées au fait de vivre avec une telle crainte, qui peut s'avérer constante chez certaines personnes, se répercutent sur la santé physique de la victime.

3. Conséquences financières

À la lumière des conséquences décrites précédemment, il n'est pas surprenant que de nombreuses victimes d'abus pédosexuels enregistrés risquent de subir, et subissent souvent, une forme de perte financière[49].

---

47 Rapport intégral, page 227.

48 Réponse à une question de l'Enquête auprès des survivantes et survivants : « Comment l'existence ou la diffusion d'images d'abus pédosexuels contre vous influencent-elles vos sentiments par rapport à la sexualité ? »

49 Pour citer un exemple concret, la Cour provinciale du Manitoba a accordé récemment un dédommagement de 5 000 $ à la victime dans une affaire de possession d'images d'abus pédosexuels où sa déclaration de la victime fut présentée dans le cours des procédures. Voir *R. c. Suomu* (11 janvier 2018), Winnipeg (MBPC). Informé des pertes financières subies par la victime, le tribunal a établi qu'« elle a à payer pour son suivi médical et psychologique des dépenses directement liées au maintien de son bien-être [et que ces dépenses] constituent un préjudice financier facilement vérifiable » (page 11 de la transcription). On relève aussi des exemples d'ordonnances de dédommagement rendues par des tribunaux ontariens dans des affaires de « pornographie juvénile ». Par exemple, récemment, un délinquant a volontairement versé 2 000 $ en dédommagement à la même victime que dans l'affaire *R. c. Suomu* (voir *R. c. Ritchie* [2 mai 2018], Belleville 0411-998-16-A12927 [ONCJ]). Dans le même ordre d'idées, deux individus ont été condamnés à verser un dédommagement au Centre canadien de protection de l'enfance inc. au nom des victimes (voir *R. c. White* [11 juillet 2016], Belleville 1311-998-16-151010 [ONCJ] et *R. c. Gorr* [11 juillet 2016], Belleville [ONCJ]).

Les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants ont été interrogés sur les répercussions de leur expérience sur leurs études et leur travail. La plupart déclarent que leur réussite scolaire en a souffert[50] et plusieurs autres rapportent des effets négatifs au niveau de leur travail[51]. Les problèmes suivants ont été rapportés par les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants :

- incapacité de finir leurs études ou d'atteindre le niveau de scolarité désiré[52];
- incapacité de travailler[53];
- difficulté à se concentrer sur leurs études[54];
- maladies et absentéisme scolaire[55];
- difficulté à conserver un emploi/absentéisme au travail[56];
- anxiété sociale au travail[57];
- incapacité de se rendre au travail par crainte de se faire reconnaître[58].

De manière générale, ces problèmes étaient liés, au moins en partie, aux conséquences émotionnelles et psychologiques associées à l'existence et au partage de photos et de vidéos des abus commis contre eux. Il est logique de penser que ces problèmes entraîneraient une certaine forme de perte financière, comme un potentiel de gain réduit ou une baisse ou une perte de revenus.

Les coûts de thérapie entrent également en ligne de compte. Comme nous l'avons mentionné sous la rubrique « Conséquences émotionnelles », la plupart des participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants ont eu recours à une thérapie, et une forte proportion pense qu'ils auront besoin de se faire suivre. Les coûts de la thérapie constituent un préjudice financier pour les victimes et leurs familles dans la mesure où ils doivent payer ces services de leur poche. Le CCPE a aussi entendu, lors d'une rencontre avec des mères de survivantes et survivants d'abus pédosexuels avec prise d'images organisée en mars 2019, que les coûts de thérapie commencent dès l'enfance et continuent à l'âge adulte. Dans la mesure où les coûts de thérapie sont couverts par un programme gouvernemental ou une assurance privée, on peut considérer qu'ils constituent une forme de perte financière pour la société.

---

50 Synthèse générale, page 31, graphique 53.
51 Synthèse générale, page 31, graphique 54.
52 Synthèse générale, page 31, graphique 53.
53 Synthèse générale, page 31, graphique 54.
54 Synthèse générale, page 31, graphique 53.
55 Synthèse générale, page 31, graphique 53.
56 Synthèse générale, page 31, graphique 54.
57 Synthèse générale, page 31, graphique 54.
58 Synthèse générale, page 31, graphique 54.

4. Insécurité

À travers les activités de son programme Cyberaide.ca depuis 17 ans, le CCPE est un témoin direct de la diffusion des images d'abus pédosexuels sur Internet et des utilisations malveillantes du numérique pour commettre des infractions contre des enfants[59]. Force est de constater que les victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images craignent réellement pour leur sécurité. Par exemple, depuis 2008, les analystes de Cyberaide.ca prennent note des cas où le visage d'un enfant est visible sur les images d'abus pédosexuels qu'ils ont à traiter. Selon le plus récent rapport d'analyse d'images de Cyberaide.ca, dévoilé en janvier 2016, le visage de l'enfant était visible sur une grande proportion des images analysées[60]. Lorsque le visage de l'enfant est visible dans une image, il s'ensuit que l'enfant peut éventuellement se faire reconnaître par autrui. Comme l'a reconnu une juge de la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador :

> *« Les victimes de la pornographie juvénile grandissent avec le traumatisme du crime perpétré contre elles, et l'on peut comprendre qu'elles puissent s'inquiéter de savoir qui a vu ces images et si quelqu'un les reconnaîtra[61]. »*

À travers ses interactions avec des survivantes et des survivants, le CCPE est conscient que les victimes restent souvent reconnaissables à partir de leurs images une fois devenues adultes.

Voici le témoignage d'une survivante abusée dès son enfance et tout au long de son adolescence :

> *« Une photo ou une vidéo, c'est censé capturer des moments qu'on veut revivre encore et encore. Quand je revois certaines photos de mon enfance, le seul souvenir qui me reste c'est ce que j'ai dû faire pour rendre ce moment spécial, quelles autres images ont été prises. Bref, c'est comme si je n'étais jamais vraiment "libre", jamais libérée de mes inhibitions, jamais capable de ne pas avoir peur. C'est pour cela que je ne dors jamais bien, que tout est compliqué et que même les choses les plus insignifiantes me dérangent. Quand quelqu'un me regarde quelque part, j'ai toujours peur que ce soit parce qu'il le sait ou parce qu'il me reconnaît[62]. »*

---

[59] Les méthodes utilisées par Cyberaide.ca pour traiter les signalements de cas possibles de « pornographie juvénile » sont décrites à l'annexe A, mais en gros, une partie du travail des analystes consiste à étudier les photos et des vidéos publiées en ligne ainsi que le contexte dans lequel ces images ont été prises.

[60] Centre canadien de protection de l'enfance inc., *Les images d'abus pédosexuels : sur Internet : Une analyse de Cyberaide.ca* (2016), p. 18. En ligne : https://www.cyberaide.ca/pdfs/CTIP_CSAResearchReport_2016_fr.pdf.

[61] *R. c. I.P.*, 2020 NLSC 2, par. 53.

[62] Enquête auprès des survivantes et survivants, Synthèse générale, page 43.

Ces craintes ne sont pas sans fondement. La vérité, c'est qu'il y a sur Internet des forums consacrés aux images d'abus pédosexuels et à leur partage et où circulent des informations sur les victimes de cette exploitation. Les analystes de Cyberaide.ca ont relevé sur des forums des publications concernant les allées et venues de certaines victimes d'images d'abus pédosexuels ou des renseignements personnels comme l'école ou l'université qu'elles fréquentent, le nom d'une équipe sportive dont elles font partie ou des images les montrant en compagnie d'amis ou de connaissances. Des cas ont aussi été rapportés à Cyberaide.ca où le nom de l'enfant accompagnait ses images d'abus, et la jurisprudence canadienne fait état de nombreux autres exemples de pareilles situations[63]. Du moment que l'identité réelle d'un enfant est associée à ses images, on a toutes les raisons de croire que la sécurité de cet enfant est compromise.

À titre d'exemple, Cyberaide.ca a reçu des signalements concernant un site du Web clandestin où les utilisateurs pouvaient chercher des informations sur des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images. Pour une victime donnée, on pouvait par exemple obtenir des images et des descriptions des abus perpétrés contre elle, son nom légal avant et après les faits ainsi que ceux des membres de sa famille, des informations sur son lieu de résidence et des photos de famille. Le Web clandestin a aussi abrité pendant une dizaine de mois un forum consacré aux allées et venues des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images. On y publiait des photos des victimes ainsi que des informations sur leur vie d'adulte. Certes, les personnes qui possèdent ou qui distribuent des images d'abus pédosexuels ne se livrent pas toutes à ce genre d'activité, mais le fait qu'une personne partage de telles images augmente le risque que les images ainsi partagées soient vues par quelqu'un qui aura envie de se renseigner davantage sur la victime. Les images d'abus pédosexuels s'échangent généralement au sein de forums anonymes ou par le biais de messages privés, et il n'y a aucun moyen de prévoir ce que les destinataires feront de ces photos ou vidéos ou d'autres informations disponibles en ligne. Cet anonymat relatif complique la tâche des survivantes et survivants pour se protéger et alimente leur crainte que quelqu'un, quelque part, puisse un jour les reconnaître et, pire encore, essayer de leur faire du mal.

La peur de se faire reconnaître est un thème souvent évoqué par les participants de l'Enquête auprès des survivantes et survivants. Cette peur a été exprimée comme suit :

- De nombreux répondants disent craindre de se faire reconnaître ou de s'exposer en public lorsqu'on leur demande comment l'existence des images les affecte, comparativement aux abus physiques.
- Plusieurs répondants disent ne pas se sentir en sécurité ou être hypervigilants lorsqu'on leur demande comment l'existence des images les affecte dans leur vie quotidienne. De nombreux autres répondants ont exprimé le même sentiment en réponse à d'autres questions de l'enquête.
- À la question « Avez-vous peur de vous faire reconnaître par quelqu'un qui a vu des images votre expérience d'abus ? », une forte proportion de répondants a répondu « oui »[64]. Cette proportion était nettement plus élevée chez les répondants qui étaient âgés de moins de 40 ans au moment de leur participation à l'enquête. C'est non négligeable puisqu'Internet n'était guère utilisé par le grand public avant les années 90. Les images de cette génération de victimes sont donc plus susceptibles d'avoir été diffusées, comparativement aux autres générations.

---

[63] Par exemple, voir *R. c. D.S.*, 2019 MBPC 9, par. 5.

[64] Synthèse générale, page 29, graphique 44.

- Certaines inquiétudes associées à la crainte de se faire reconnaître amènent les répondants à se méfier des gens, à être hypervigilants ou anxieux, à limiter leurs interactions sociales ou le temps qu'ils passent à l'extérieur de leur domicile, à se sentir honteux et à craindre de se faire suivre ou de subir des actes de violence.

La crainte de se faire reconnaître ne semble pas être une crainte infondée, comme en font foi les forums et les fils de conversation mentionnés précédemment. D'ailleurs, un certain nombre de participants à l'Enquête auprès des survivantes et survivants disent s'être fait reconnaître par quelqu'un qui avait vu leurs images. Certains rapportent avoir subi d'autres traumatismes à cause de cela, comme avoir été pris pour cible, avoir reçu des avances ou avoir subi d'autres abus.

Voici d'autres témoignages tirés de l'Enquête auprès des survivantes, à propos de l'insécurité :

> *« Pour moi, le monde est un endroit terriblement dangereux. Très, très dangereux. Je me sens souvent comme un animal traqué. C'est très clairement dû à l'existence des photos, parce que c'est précisément ce qui rend aussi le monde extérieur très dangereux. Auparavant, lorsque quelqu'un disait m'avoir déjà vue quelque part, ça me faisait complètement psychoter. Je me sens mal dans un endroit où il y a beaucoup de monde. J'ai l'impression que tout le monde pense que je suis une salope. J'ai très peur des hommes et je ne veux rien savoir de tout ce qui touche la sexualité; c'est tabou[65]. »*

> *« L'existence des images ne m'affecte pas de la même manière que l'abus physique parce qu'il y a maintenant des MILLIERS de personnes qui profitent de moi [...] Je suis prise dans une situation d'abus qui ne finira JAMAIS. Je ne suis jamais en sécurité. Je n'ai pas le loisir de vivre une vie normale où je peux me sentir à l'aise de prendre des photos à la plage. J'ai l'impression d'être tout le temps nue; je n'aurai jamais l'esprit tranquille parce que je sais que quelqu'un quelque part qui est en train de regarder mes photos en ce moment même. Cette personne se trouve peut-être dans un autre pays; c'est peut-être même un de mes collègues. Je crains terriblement pour ma vie. J'ai tout le temps peur que quelqu'un découvre qui je suis et essaie de me faire du mal[66]. »*

> *« J'ai tout le temps peur que quelqu'un me reconnaisse et qu'on abuse de moi encore et encore[67]. »*

> *« Le fait que des images ont été prises rend ça encore plus sale, plus pourri et plus effrayant. Ça fait l'effet d'une bombe à retardement. Tu ne sais jamais quand ça sortira, de qui ça viendra ou comment tu y seras confronté. Peut-être que ça n'arrivera jamais, mais cette perspective te hante sans cesse[68]. »*

---

[65] Synthèse générale, page 28.

[66] Rapport intégral, page 153.

[67] Rapport intégral, page 167.

[68] Rapport intégral, page 168.

> *« J'évite de faire certaines choses [...] rien qui puisse exposer mon nom ou mon image à la vue du public. Je ne veux pas attirer l'attention, donc j'évite de faire des choses que j'aurais normalement voulu faire. J'ai aussi compris que je ne pouvais pas avoir de compte de médias sociaux sous mon vrai nom ni publier des photos de moi sur Internet[69]. »*

5. Conclusion

La présente déclaration vise à démontrer que les victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images subissent des conséquences émotionnelles, physiques et financières et qu'elles vivent dans l'insécurité parce que d'autres personnes possèdent leurs images et les distribuent. Ce témoignage d'un survivant illustre l'importance d'entendre ce que les victimes ont à dire :

> *« C'est l'intangibilité [des images] (diffusion par webcam, dans mon cas) et le manque de reconnaissance des adultes qui ont vécu ça lorsqu'ils étaient enfants ou adolescents que j'ai l'impression de ne pas être reconnu comme une "vraie" victime et d'être privé de recours adéquats pour obtenir justice. En ce qui me concerne, pour ce qui est des images d'abus pédosexuels, un nombre incalculable d'hommes ont abusé de moi, et la plupart pouvaient difficilement être identifiés ou utilisaient des pseudonymes et se trouvaient dans d'autres pays (comme aux États-Unis et au Royaume-Uni). Je n'ai aucun moyen de faire disparaître ou de reprendre ce que d'autres ont fait avec mes images d'abus durant ces années et, à bien des égards, je me sens vidé, comme si ma maison avait été pillée et qu'il n'y avait aucun moyen pour moi d'obtenir justice ou d'obtenir que les voleurs me rendent ce qu'ils m'ont volé. Je pense aussi que mon traumatisme, je l'ai surtout vécu après l'abus proprement dit. Les effets néfastes de ce qui vient après peuvent aussi être très dévastateurs[70]. »*

---

69 Rapport intégral, page 170.

70 Rapport intégral, page 155.

ANNEXE A – INITIATIVES DU CCPE POUR VENIR EN AIDE AUX SURVIVANTES ET SURVIVANTS D'ABUS PÉDOSEXUELS AVEC PRISE D'IMAGES ET À LEURS FAMILLES

Enquête auprès des survivantes et survivants

En janvier 2016, dans la foulée du 14e anniversaire de son programme Cyberaide.ca, le CCPE a lancé une enquête internationale auprès de survivantes et survivants adultes d'abus pédosexuels enregistrés et, dans bien des cas, diffusés sur Internet. De nombreuses questions de cette enquête étaient directement liées aux expériences des survivantes et survivants du fait de l'enregistrement des abus sexuels qu'ils avaient subis. Depuis janvier 2016 jusqu'au 27 juillet 2017, 150 survivantes et survivants ont fourni de précieuses informations sur leurs expériences et leurs séquelles. Les résultats de l'enquête ont été dévoilés en septembre 2017. On trouvera une synthèse générale des principaux constats de l'enquête ainsi que le rapport intégral (modifié pour protéger l'anonymat des répondants) au : https://protegeonsnosenfants.ca/fr/ressources-et-recherche/resultats-enquete-internationale/.

Les Phoenix 11

L'un des thèmes qui ressort de l'Enquête auprès des survivantes et survivants est le désir de ces derniers d'entrer en contact avec des personnes qui ont vécu la même chose qu'eux. À cette fin, le CCPE, le NCMEC[71] et des professionnels qui interviennent auprès des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images (avocats, intervenants et un professionnel de la santé) ont organisé deux rencontres de survivantes et survivants d'abus pédosexuels avec prise d'images. Ces rencontres ont donné naissance au groupe des Phoenix 11, qui a écrit et enregistré une « Déclaration au nom d'une collectivité » destinée à être utilisée en justice. Le CCPE représente les Phoenix 11 au Canada et continue de soutenir ses efforts de sensibilisation. Pour en savoir plus, consulter le https://protegeonsnosenfants.ca/fr/programmes-et-initiatives/phoenix11/.

Rencontre de mères de survivantes et survivants (2019)

En mars 2019, le CCPE a réuni six mères de survivantes et survivants qui ont été victimes d'abus pédosexuels enregistrés et diffusés. Elles ont raconté comment elles sont affectées et en quoi l'existence des images compromet le bien-être émotionnel, la situation financière et le sentiment de sécurité de leur famille. Quatre d'entre elles ont enregistré une déclaration de la victime destinée à être utilisée en justice lorsque le défendeur a été trouvé coupable d'obtention, de possession ou de distribution d'images de leurs enfants.

[71] Le National Centre for Missing and Exploited Children (NCMEC) gère une centrale de signalement aux États-Unis. C'est le pendant américain de Cyberaide.ca, et les deux entités traitent des dossiers similaires.

Rencontre de survivants masculins (2020)

Du 5 au 7 février 2020, le CCPE a réuni pour une toute première rencontre de survivants masculins six hommes du Canada et des États-Unis qui ont été victimes d'abus pédosexuels enregistrés. Après ce qu'il a appris de ses interventions auprès des survivantes féminines d'abus pédosexuels avec prise d'images (les Phoenix 11), le CCPE a pu constater de grandes différences entre les victimes féminines et masculines à la lumière des données de l'Enquête auprès des survivantes et survivants et des déclarations de victimes. Comme pour les Phoenix 11, cette rencontre de survivants masculins s'est déroulée en présence de membres du personnel du CCPE et du NCMEC ainsi que d'autres professionnels qui interviennent auprès des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images. Les principaux objectifs de cette rencontre de survivants masculins étaient d'offrir à ces derniers la possibilité de faire connaissance et de partager leur expérience dans un cadre sûr et réconfortant et de permettre aux personnes présentes de mieux comprendre la réalité particulière des survivants masculins.

Annexe B – Voir l'Enquête auprès des survivantes et survivants : Synthèse générale

On peut se procurer la synthèse générale au
https://protegeonsnosenfants.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyExecutiveSummary2017_fr.pdf

On peut se procurer le rapport intégral (en anglais seulement) au
https://www.protectchildren.ca/pdfs/C3P_SurvivorsSurveyFullReport2017.pdf